

ANNEE 2018
Barème de cotisation à la Complémentaire Retraite des Hospitaliers C.G.O.S
destiné au conjoint non hospitalier (y compris concubin ou partenaire lié par un PACS) d'un agent déjà affilié à la CRH

Choisissez le montant de cotisation mensuelle le plus adapté à votre situation
(Montant à reporter sur la demande individuelle d'affiliation - partie 3)

Montant de la cotisation mensuelle en €	18,04	21,09	31,16	41,94	52,25	62,56	72,87	83,18	93,49	103,65	114,15	124,65	155,62	181,44	207,22
--	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

Vous souhaitez des informations complémentaires,
les conseillers Complémentaire Retraite des Hospitaliers du C.G.O.S
sont à votre écoute du lundi au vendredi, 9h-12h et 14h-17h, au

0 800 005 944

**Service & appel
gratuits**